



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 06 janvier 2025
Nombre de conseillers présents : 32	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT)

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_010 : Santé - Attribution d'une aide à un professionnel de santé

Finances locales - Interventions économiques

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L4311-1 à L4394-1;

Vu la délibération n°2024-125 du 23 septembre 2024,

Vu la demande reçue le 27 décembre 2024 de David Manigaux,

Un professionnel de santé récemment installé sur la commune d'Aigueperse sollicite l'aide à l'installation votée par le conseil communautaire le 23 septembre 2024.

David MANIGAUX, diététicien-nutritionniste et enseignant d'activité physique adaptée, s'est installé le 2 octobre 2024 au 7 chemin de la Barre à Aigueperse. Il répond aux exigences fixées par le conseil et peut prétendre à une aide de la communauté de communes de 5 000 euros.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de proposer le versement d'une prime de 5 000 euros à David MANIGAUX,
- de rappeler que cette aide est soumise à une installation continue sur le territoire de la communauté de communes, à l'exception des communes d'Artonne, Aubiat et Sardon, et ce pour une durée minimale de 5 ans,
- d'autoriser le président à signer la convention avec David MANIGAUX et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 janvier 2025

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement